



# LOCATION EMPLACEMENT

TARIFS 2024 location emplacement à la nuitée (Hors taxe de séjour)	Basse saison 01/01 au 29/06 24/08 au 31/12	Moyenne saison 29/06 au 27/07	Haute saison 27/07 au 24/08
Emplacement Confort avec électricité (6A/10A) 👤 + 🛏 + 🚿 + 🪑 ou 👤 + 🛏 + 🪑 + 🪑 ou 👤 + 🛏 + 🚿 + 🪑 + 🪑	19,50 €	26 €	29 €
Personne supplémentaire de plus de 18 ans	9,50 €	10,50 €	11,50 €
Personne supplémentaire de plus de 10 à 17 ans	8,50 €	9,50 €	10,50 €
Enfant de moins de 10 ans	7,50 €	8,50 €	9,50 €
🐕 Chien (vacciné, tatoué ou pucé) Catégories 1 et 2 refusées	4 €	4 €	4 €
Véhicule supplémentaire ou remorque	2 €	2 €	2 €
Frais de réservation (forfait pour tout le séjour)	10 €	10 €	10 €
<b>Eco-participation</b> : 0,25 € par jour et par personne ↳ (adulte, enfant, bébé) du 01/01/2024 au 31/12/2024 <b>Taxe de séjour</b> : 0,46 € par jour et par personne ↳ (personne de +18 ans) du 01/01/2024 au 31/12/2024			
<input checked="" type="checkbox"/> Garantie annulation : 3€/jour/emplacement			

# LOCATION MOBIL-HOME

TARIFS 2024 location Mobil-Home à la semaine (Hors taxe de séjour)	Basse saison du 01/01 au 29/06 - du 24/08 au 31/12	Début de saison du 29/06 au 06/07	Moyenne saison du 06/07 au 27/07	Haute saison du 27/07 au 24/08
<b>Gamme Essentiel</b> 2 chambres et 1 salle de bain Capacité 4/6 personnes	240 €	450 €	650 €	750 €
<b>Gamme Confort</b> 2 chambres et 1 salle de bain Capacité 4/6 personnes	260 €	475 €	675 €	775 €
<b>Gamme Family</b> 3 chambres et 1 salle de bain Capacité 4/6 ou 6/8 personnes	300 €	550 €	800 €	900 €
<b>Gamme Maxi Family</b> 3 chambres et 2 salles de bain Capacité 6/8 personnes	350 €	575 €	850 €	975 €
🐕 Chien (vacciné, tatoué ou pucé) Catégories 1 et 2 refusées	20 €	20 €	20 €	20 €
Frais de réservation (forfait pour tout le séjour)	22 €	25 €	25 €	25 €
<b>Eco-participation</b> : 0,25 € par jour et par personne ↳ (adulte, enfant, bébé) du 01/01/2024 au 31/12/2024 <b>Taxe de séjour</b> : 0,46 € par jour et par personne ↳ (personne de +18 ans) du 01/01/2024 au 31/12/2024				
<b>Linge de lit et de toilette non fourni</b> <input checked="" type="checkbox"/> Garantie annulation : 5€/jour				
Kit bébé	Lit parapluie	20 € / semaine		
	Chaise haute	20 € / semaine		
Forfait nettoyage	Mobil-Home 2 chambres	60 €		
	Mobil-Home 3 chambres	80 €		

## CONDITIONS GARANTIE ANNULATION

### EXPOSÉ DES GARANTIES

#### 1) Maladie Grave, accident ou décès :

- Du réservataire ou toute autre personne mentionnée expressément au contrat de réservation.
- De leur conjoint (ou toute autre personne vivant maritalement sous le même toit).
- De leurs ascendants ou descendants en ligne directe.
- De leurs frères et sœurs, beaux-frères ou belles-sœurs.
- De leurs gendres ou belles-filles.
- De leurs neveux ou nièces (en cas de décès uniquement).
- Du remplaçant professionnel de l'assuré (à condition que le remplacement ait été prévu avant la souscription de la garantie).

#### 2) Dommages importants causés aux locaux du réservataire :

- D'un local professionnel, ou privé, d'une résidence principale ou secondaire par suite d'incendie, d'explosion, dégâts des eaux ou vol survenant dans les 48 heures précédant le début du séjour ou pendant le séjour et nécessitant impérativement la remise en état des locaux et la présence sur place du réservataire pendant la période du séjour initialement prévu.

#### 3) Dommage grave affectant le véhicule du réservataire :

- Suite à un accident et survenant dans les 48 heures précédant le départ et empêchant l'assuré de l'utiliser.

#### 4) Modification des dates de congés :

- Imposée au réservataire (ou son conjoint – autre membre de la famille non pris en compte) par l'employeur survenant après la réservation du séjour et affectant la période du séjour.

#### 5) Licenciement :

- Licenciement du réservataire (ou son conjoint – autre membre de la famille non pris en compte) sous réserve que la convocation à l'entretien préalable soit postérieure à la réservation du séjour.

#### 6) Mutation :

- Mutation du réservataire (ou son conjoint – autre membre de la famille non pris en compte) à l'initiative de l'employeur, impliquant un changement de domicile, à la condition expresse que la notification soit postérieure à la réservation du séjour.

#### 7) Barrages et grèves :

- Barrages et grèves dûment justifiés, ne permettant pas au réservataire de se rendre sur les lieux par aucun moyen (route, train ou avion) et lui occasionnant un retard minimum de 48 heures.

#### 8) Catastrophe Naturelles :

- Selon la loi du 13/07/1982 entraînant l'interdiction de séjour sur le site, par les autorités compétentes pendant tout ou partie de la période de location. Chaque événement, pour donner lieu à garantie, doit survenir postérieurement à la souscription de l'assurance.

#### 1) Assuré :

- Le réservataire ainsi que toute personne mentionnée sur le contrat de réservation initial.

#### 2) Maladie :

- Une altération de santé dûment constatée par une autorité médicale compétente, interdisant au malade, soit de quitter son domicile ou l'établissement hospitaliers où il est en traitement à la date du début de la période de réservation et impliquant la cessation absolue et justifiée de toute activité professionnelle ou autre, soit l'obligation d'interrompre le séjour.

#### 3) Accident :

- Tout événement imprévu occasionnant à l'assuré des dommages corporels ne résultant pas de son fait intentionnel et lui interdisant d'effectuer le séjour réservé ou l'obligeant à l'interrompre.

#### EXCLUSIONS NE SONT JAMAIS GARANTIS LES SINISTRES RESULTANT :

- Du fait de l'assuré autre que ceux prévus au contrat.

- Des faits connus antérieurement à la réservation (étant précisé que l'aggravation non prévisible d'une maladie préexistante ne constitue pas une situation connue).
- De complications ou accouchements survenant après la fin du 6ème mois de grossesse.
- D'une maladie d'ordre psychique, mentale, ou dépressive non assortie d'une hospitalisation à la date du séjour.
- D'une intervention chirurgicale ou médicale programmée avant la réservation du séjour ou pouvant être effectuée après celle-ci.
- De l'ivresse, usage de drogues, altération de santé résultant de l'absorption de médicament non prescrit.
- Des accidents causés ou provoqués intentionnellement par l'assuré ou le bénéficiaire du contrat.
- Les conséquences d'un suicide consommé ou tenté du réservataire ou accompagnant.
- De la contre-indication de vaccination ou de voyage aérien en raison de problème de santé préexistants.
- De guerre civile ou étrangères, émeutes, attentats, mouvements populaires.
- D'épidémie, d'incidents d'origine nucléaire ou chimique, de catastrophes naturelles.
- De traitement esthétique, une cure, une interruption volontaire de grossesse, une fécondation in vitro et ses conséquences.
- De séparation (pacs ou mariage) du couple.
- Les défaillances de toute nature y compris financières.
- D'annulation d'une personne accompagnant le réservataire.
- Du non-respect des prestations prévues au contrat de réservation initial, quelles qu'en soient les raisons.

### NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

En cas d'annulation de séjour LE CAMPING INTERNATIONAL DU ROUSSILLON vous rembourse les sommes versées et encaissées conformément au contrat de réservation initial. En cas d'interruption de séjour (et non de retard) LE CAMPING INTERNATIONAL DU ROUSSILLON vous rembourse au prorata temporis les prestations facturées et non utilisées (sous réserve que le paiement ait été encaissé).  
Sont exclus du remboursement :  
• Frais de réservation et de dossier.  
• Montant de la garantie annulation.  
Il sera retenu sur le montant du séjour :  
• Une franchise de 5% sur le tarif de base (hors supplément).

### PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

- La garantie annulation prendra effet à compter du lendemain midi du paiement de la prime et pour la période allant de la réservation au terme du séjour.

### DÉCLARATION ET OBLIGATION EN CAS DE SINISTRE

- Prévenir immédiatement Le Camping et donner avis du sinistre par écrit (LETTRE RECOMMANDÉE + AR), dans les 5 jours ouvrés de la date à laquelle vous en avez eu connaissance. (délai réduit à 2 jours en cas de vol) Accompagné des justificatifs (originaux) à l'adresse suivante :

**CAMPING INTERNATIONAL DU ROUSSILLON**  
Service annulation  
Route D900  
66600 SALSES-LE-CHÂTEAU

- Pour toute annulation anticipée, les justificatifs doivent être envoyés avant la date de début de séjour. Passé ce délai les dossiers ne seront plus traités et aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

## CONTRAT DE RÉSERVATION EMPLACEMENT OU LOCATION

### CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Le fait de réserver vous permet de choisir votre emplacement. La direction s'efforcera de vous fournir l'emplacement souhaité sous réserve de disponibilité et se réserve la possibilité de modifier l'affectation de celui-ci si nécessaire.



N° d'emplacement souhaité : .....

### VOTRE HÉBERGEMENT cochez la formule et les suppléments souhaités

MOBIL-HOME à la semaine	Total séjour	Arrhes	Montant arrhes
<input type="checkbox"/> Mobil-Home Gamme Essentiel		30 %	
<input type="checkbox"/> Mobil-Home Gamme Confort		30 %	
<input type="checkbox"/> Mobil-Home Gamme Family		30 %	
<input type="checkbox"/> Mobil-Home Gamme Maxi Family		30 %	
<input type="checkbox"/> Kit bébé - lit parapluie	<input type="checkbox"/> Forfait nettoyage Mobil-Home 2 chambres		
<input type="checkbox"/> Kit bébé - chaise haute	<input type="checkbox"/> Forfait nettoyage Mobil-Home 3 chambres		

### CALCULEZ LE MONTANT DE VOTRE ACOMPTE :

<b>Acompte de 30% du coût du séjour</b> Hors suppléments	+	<b>Frais de réservation (voir tableau)</b> Non déductible en cas d'annulation	+	<b>Garantie annulation</b> Facultative mais conseillée Voir tarif en vigueur.
---	---	--	---	---

### MOYENS DE PAIEMENT :

<input type="checkbox"/> Chèque vacances (ne pas détacher le coupon en haut du chèque)
<input type="checkbox"/> Chèque bancaire (accepté à la réservation mais refusé à l'arrivée)
<input type="checkbox"/> Mandat
<input type="checkbox"/> Virement Européen - <b>IBAN</b> : FR76 1027 8089 6200 0201 3250 112 <b>BIC</b> : CMCIFR2A
<input type="checkbox"/> Carte bancaire / VAD

J'ai pris connaissance de vos conditions de location imprimées ci-contre et je déclare les accepter, en outre, je m'engage à payer mon séjour pour le nombre de jours réservés à mon arrivée.

Je vous joins la somme de : ..... € correspondant à 30 % d'acompte.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du client précédée de " lu et approuvé "

**Réservation en ligne**  
www.camping-roussillon.fr



**Camping International du Roussillon\*\*\***  
Route D900 - 66600 SALSES-LE-CHÂTEAU  
+33 (0)4 68 38 60 72 · contact@camping-roussillon.fr